

**Dispositions exceptionnelles pour la fin de l'année scolaire dans le cadre de  
la pandémie « Covid-19 ».**  
**Modalités pratiques concernant les conciliations internes et les recours externes**  
**Addendum au point 12 du Règlement des études 2019-2020**

**1. La procédure interne de contestation des décisions du Conseil de Classe**

Les parents, ou l'élève s'il est majeur, sont invités à déposer un recours contre la décision du Conseil de Classe.

**a) Conciliation interne concernant une décision d'un Conseil de classe**

- La communication des résultats : le jeudi 25 juin 2020.
- L'introduction par les parents d'une demande de conciliation interne : le 29 juin 2020 de 12h00 à 18h00.

Le dépôt des recours peut se faire par les parents de l'élève mineur ou par l'élève majeur en déposant la demande de recours, en main propre, à l'école.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, nous vous invitons à prendre contact avec la Direction de l'école (☎ 0498 906 106).

Les détails précis et documents à compléter seront accessibles sur le site de l'école à partir du 25 juin 2020.

**b) Notification de la décision de la conciliation interne**

La décision de la conciliation interne sera notifiée aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur le jeudi 2 juillet 2020 soit

- par remise en main propre, à l'école, entre 10h00 et 12h30;
- par l'envoi d'un courrier recommandé à ceux qui ne se seraient pas présentés.

Remarque : **Pour les élèves du cycle Différencié**, il n'y a pas de procédure de conciliation interne. Seul un recours externe peut être introduit en cas de contestation de refus d'octroi du CEB ; ce, avant le 14 juillet 2020 et selon les modalités précisées sur le site.

**2. La procédure externe de contestation des décisions du conseil de classe**

Pour autant qu'ils aient épuisé la procédure de conciliation interne, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction prononcée par le Conseil de classe jusqu'au 10 juillet 2020.